



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 8 décembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 31

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 9

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Rémi DETANG	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Jean-François DODET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Karine HUON-SAVINA	
Monsieur Philippe LEMANCEAU		
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Patrick BAUDEMENT	Monsieur Dominique GRIMPRET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Karine HUON-SAVINA
	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Monsieur Hamid EL HASSOUNI pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

## **OBJET : CULTURE ET SPORTS**

**Soutien aux clubs professionnels pour la saison 2023-2024 - Dijon Football Côte d'Or - JDA Dijon Basket – Dijon Bourgogne Handball - JDA Dijon Handball - Stade Dijonnais - Subventions pour missions d'intérêt général - Prestations de services**

Dijon métropole a décidé, conformément au code du sport et notamment ses articles L.113-1 et suivants, d'apporter son concours financier au Dijon Football Côte d'Or (DFCO) depuis 2005 et à la JDA Dijon Basket depuis 2009, au Dijon Bourgogne Handball, connu sous sa dénomination commerciale de Dijon Métropole Handball (DMH), et depuis 2012, à la JDA Dijon Handball et au Stade Dijonnais.

A travers ce concours financier, Dijon métropole, dans le cadre de ses compétences et actions, souhaite :

- développer son attractivité et la diffusion de son image par l'insertion du logo sur l'ensemble des supports de communication des clubs sportifs ;
- acheter des places pour permettre aux jeunes des quartiers prioritaires d'assister aux matchs à domicile ;
- acheter des places pour la gestion des relations publiques des représentants élus de la collectivité ;
- confier aux clubs la réalisation de missions d'intérêt général au profit de toutes les communes moyennant le versement de subventions.

Le soutien de Dijon métropole pour la saison 2023-2024 se répartira entre :

- l'achat de prestations de services aux clubs (logo et places) dans le cadre de l'article 35-II-8 du code des marchés publics ;
- le versement d'une subvention pour la réalisation des missions d'intérêt général qu'il convient de préciser par convention avec chaque club.

L'aide de Dijon métropole s'élèvera ainsi :

	<b>DFCO (SA)</b>	<b>JDA DIJON BASKET (SASP)</b>	<b>DIJON BOURGOGNE HANDBALL (DMH) (SASP)</b>	<b>JDA DIJON HANDBALL (SAS)</b>	<b>STADE DIJONNAIS (SASP)</b>
<b>Missions d'intérêt général (MIG)</b>	270 100,00 €	257 000,00 €	841 560,00 €	318 300,00 €	113 700,00 €
<b>Prestations de service</b>	479 928,75 €	560 000,00 €	203 443,25 €	81 847,60 €	43 384,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>750 028,75 €* </b>	<b>817 000,00 €* </b>	<b>1 045 003,25 €* </b>	<b>400 147,60 €* </b>	<b>157 084,20 €* </b>

\* (montants TTC)

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SA Dijon Football Côte d'Or, portant l'octroi d'une subvention de 270 000 euros pour la saison 2023-2024 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 15 juin 2023 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP JDA Dijon Basket, portant l'octroi d'une subvention de 257 000 euros pour la saison 2023-2024 ;

- d'approuver la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Dijon Bourgogne Handball (DMH), portant l'octroi d'une subvention de 841 560,00 euros pour la saison 2023-2024 ;
- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention votée par le Bureau Métropolitain du 15 juin 2023 ci-annexé, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SAS JDA Dijon Handball, portant l'octroi d'une subvention de 318 300 euros pour la saison 2023-2024 ;
- **d'approuver** la convention ci-annexée, pour la réalisation de missions d'intérêt général, entre Dijon Métropole et la SASP Stade Dijonnais, portant l'octroi d'une subvention de 113 700 euros pour la saison 2023-2024 ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer lesdits conventions et avenants et à leur apporter des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur le budget 2024.

SCRUTIN      POUR : 40                                      ABSTENTION : 0  
                  CONTRE : 0                                      NE SE PRONONCE PAS : 0  
                  DONT 9 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Monsieur HOAREAU

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN